

ELECTIONS REGIONALES 2015

Nos propositions

► FORET

✓ **Généraliser la sylviculture continue, rentable et proche de la nature dans les Parcs Naturels Régionaux**

✓ **Encourager et préserver les forêts laissées en libre évolution**

✓ **Poursuivre le projet Sylv'acctes**

✓ **Favoriser une filière Bois-Energie respectueuse des enjeux environnementaux**

→ **Généraliser la sylviculture continue, rentable et proche de la nature dans les Parcs Naturels Régionaux**

Former et généraliser à cette pratique vertueuse et rentable économiquement

Les Parcs Naturels Régionaux sont des laboratoires indispensables à la politique régionale. La sylviculture continue, proche de la nature, représente un modèle d'exploitation vertueux : en plus d'étaler dans le temps la récolte de bois, cette méthode permet de produire à terme des produits de haute qualité. Il est important que la Région généralise ces pratiques exemplaires sur ces territoires de projets.

→ **Encourager et préserver les forêts laissées en libre évolution**

Inventorier et protéger les forêts anciennes relictuelles et poursuivre l'engagement régional pour le projet «FRENE»

Ces milieux rares et riches sont à protéger. Notre région dispose probablement d'une forte responsabilité dans la protection des vieilles forêts à l'échelle nationale. Il convient avant tout de généraliser les inventaires permettant de les détecter. Le classement en «Réserve Naturelle Régionale» est ensuite un outil adapté pour leur protection. Cette action serait complémentaire à l'engagement de la Région Rhone-Alpes dans le projet «FRENE» de mise en libre évolution de surfaces forestières. Le «FRENE» est à déployer sur le territoire auvergnat.

→ **Poursuivre le projet Sylv'acctes**

Promouvoir par les aides régionales la sylviculture qui favorise la prise en compte effective de la biodiversité dans la gestion forestière

Les financements ayant un lien avec la forêt devraient être conditionnés à un respect de la biodiversité et les modes de gestion sylvicoles les moins destructeurs. Par exemple, ceux qui bannissent les coupes rases. Les aides au bois-énergie doivent être conditionnées au rendement des installations et à l'efficacité énergétique des bâtiments chauffés, en plus d'une ressource locale suffisante au regard de l'accroissement. Les actions menées dans les PSADER de la région Rhône-Alpes, les chartes forestières ou les différents organismes socio-professionnels devraient être compatibles avec un cahier des charges visant la protection des sols forestiers, de la biodiversité, du paysage, etc. Le projet Sylv'acctes est à développer sur le territoire auvergnat.

→ Favoriser une filière Bois-Energie respectueuse des enjeux environnementaux

Le développement du bois-énergie doit prendre en compte la disponibilité de la ressource locale et les nombreux autres bénéfices du milieu forestier

Ainsi, la production de bois d'œuvre et des produits dérivés doit être privilégiée d'autant plus qu'elle offre une plus grande valeur ajoutée, seule à même de soutenir l'investissement forestier. Le développement du bois-énergie reste associé à leur dynamisme. Dans cette perspective, le bois-énergie est donc l'ultime débouché. Contrairement aux autres énergies renouvelables, la conversion énergétique ne peut se réaliser sur le lieu de collecte. Le coût de son transport, économique autant qu'écologique, peut devenir vite prohibitif. De plus, le morcellement des propriétés forestières et les difficultés d'acheminement rendent difficile son exploitation, renchérissent les coûts et dégradent le bilan carbone. Ce secteur requiert des investissements lourds, qui rendent nécessaire un accompagnement public pour boucler les projets. Ces aides doivent être mesurées pour qu'elles n'aboutissent pas à des dérives faussant le marché du bois-énergie local.

L'exploitation de la forêt doit rester mesurée et ne pas dépasser 75 % de la production biologique aérienne. Cette règle doit s'appliquer au niveau d'un massif. La permanence de l'intégrité des sols constitue un objectif majeur. Il convient de conserver sur place les extrémités de branches et de troncs (rémanents) issues de l'exploitation du bois. Ces restes assurent la production de l'humus forestier, participent au stockage du carbone et aux équilibres écologiques.

Les organismes compétents doivent évaluer le potentiel de la filière bois-énergie en Auvergne massif par massif et faire un bilan des consommations actuelles de biomasse pour chaque département de l'Auvergne. Un plan d'approvisionnement crédible et vérifiable pour les équipements consommant plus de 5 000 t de bois/an devrait être prévu.

Enfin, la forêt a plusieurs fonctions qui doivent être équilibrées et respectées : produire du bois, filtrer de l'eau, être un espace de loisirs, un espace de biodiversité et un puits de carbone.

ELECTIONS REGIONALES 2015 Nos propositions

- ▶ AGRICULTURE
- ▶ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- ▶ BIODIVERSITE
- ▶ EAU
- ▶ FORET
- ▶ SANTE, POLLUTION

